

<p>Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé Section “sécurité sociale”</p>
--

CSSS/13/232

AVIS N° 13/95 DU 5 NOVEMBRE 2013 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA CAISSE DE SECOURS ET DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES MARINS RELATIVE À LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ALEX SLAETS AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l’institution et à l’organisation d’une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l’Arrêté Royal du 12 août 1993 *relatif à l’organisation de la sécurité de l’information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins;

Vu le rapport d’auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger;

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins soumet la candidature de monsieur Alex Slaets aux fonctions de conseiller en sécurité à l’avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat, joint à la demande, qu’il a de bonnes connaissances en informatique, en informatique médicale, en sécurité de l’information, ainsi que de la législation en vigueur.

2.2. Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il ne fait pas partie du personnel de l'organisation et exerce la fonction de conseiller.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrerait 2 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--